



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Séance extraordinaire du 21 mai 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 21 mai 2024 à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sylvain Carbonneau

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Urbanisme**
- 4. Mandat surveillance 10^e rang Ouest**
- 5. Horaire Expo Agricole**
- 6. Programme de soutien aux politiques familiales municipales**
- 7. Frigo OTJ**
- 8. Période de questions et commentaires**
- 9. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 125-05-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Urbanisme

Résolution 126-05-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente avec la MRC Beauce-Centre pour le partage d'une ressource en comptabilité équivalent à environ 20 heures par semaine;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Centre a présentement un employé en moins en comptabilité et qu'il est difficile de respecter le nombre d'heure de l'entente;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe à la Municipalité doit s'occuper davantage de la comptabilité et peut consacrer moins de temps à l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité possède également une entente de support avec la MRC pour l'urbanisme et l'émission de permis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE modifier la répartition des tâches le temps qu'une nouvelle ressource soit engagée à la MRC, soit :

Affecter la directrice générale adjointe à la comptabilité et ainsi, permettre à la MRC de garder sa ressource à temps complet;

DE transférer les demandes de permis et l'urbanisme à la MRC;

D'envoyer un message à tous les citoyens pour mentionner les nouveaux contacts et les façons de faire en lien avec les demandes/questions d'urbanismes.

Adoptée

4. Mandat surveillance 10^e rang Ouest

Résolution 127-05-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de réfection du 10^e rang Ouest;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater la firme WSP pour la surveillance des travaux selon la proposition CA0001661.3827_V2, comprenant une surveillance bureau et de chantier selon des tarifs horaires;

DE demander un suivi régulier des heures travaillées.

Adoptée

5. Horaire Expo Agricole

La directrice générale présente l'horaire au conseil pour la présence au kiosque de la Municipalité pendant l'Expo Agricole des 25-26 mai prochains.

6. Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Résolution 128-05-2024

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire déposer un calendrier d'activités intergénérationnelles dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE ce projet cadre dans le plan d'action de la politique familiale de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par Mme Claudia Duquet;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer la contribution exigée d'un minimum de 10% de la subvention demandée au Ministère;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.

Adoptée

7. Frigo OTJ

La directrice générale informe que l'OTJ St-Odilon dispose d'un frigo étant actuellement dans le casse-croute. Pepsi avait offert à l'OTJ ce frigo au coût de 1 000 \$. Aucune démarche ne sera faite par la Municipalité pour acquérir ce frigo.

8. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Levée de l'assemblée

Résolution 129-05-2024

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h15.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.